

Ora, applicando il sussidio ad un'opera che riguarda una sola provincia, questa ha il vantaggio di vedere immediatamente eseguita l'opera a spese del Governo, il che è ragione, secondo il sistema adottato da quasi tutti i Consigli divisionali, per favorire di poi la stessa provincia in proporzioni maggiori, siccome quella che ha prodotto un minore aggravio al bilancio provinciale.

È quindi manifesto che sebbene questi sussidii diminuiscono d'alquanto il contributo di tutte le altre provincie, pure l'applicazione di essi fatta in vantaggio di una provincia reca alla medesima vantaggi maggiori di quello che ne percepiscono le altre. Dalla cognizione di questi fatti potrà il signor ministro prender norma in avvenire per la ripartizione dei fondi, acciocchè essa venga effettuata in modo conforme alla giustizia ed alla equità.

PALEOCAPA, ministro dei lavori pubblici. Sono in massima giuste le osservazioni dell'onorevole preopinante; solo gli farò rilevare che nel caso concreto si dovevano prendere in considerazione circostanze speciali, poichè era conveniente spingere più alacramente i lavori in quelle provincie che avevano maggiormente sofferto pel fatto della guerra.

Ognuno sa che a queste provincie sarà mestieri accordare un'indennità pei danni sofferti dall'occupazione straniera, e che ciò posto, se vogliansi ad esse avere speciali riguardi, era d'uopo largheggiare nell'assegno dei sussidi, destinati a migliorarne la material condizione.

TURCOTTI. Il signor ministro ha accennato a giustificazioni da me chieste. Io, nella mia interpellanza, ripeto, non aveva chiesto giustificazioni per parte dei ministri, nè spiegazioni dirette; io ho parlato non per altro se non perchè si smentissero le voci che correvano; e diffatti il signor ministro dell'interno avendo detto in quel giorno che se le voci correvano si togliessero, io non fui abbastanza pronto per rispondere che appunto per togliere quelle voci io aveva fatto la mia interpellanza; e invece mi dichiarai soddisfatto accettando le spiegazioni indirette dello stesso signor ministro, a cui domandava asserzioni, e non dirette spiegazioni.

SVILUPPO DELLA PROPOSTA DI LEGGE DEL DEPUTATO BARBIER PER DICHIARARE REALE LA STRADA DA CHIVASSO AL FORTE DI BARD.

PRESIDENTE. L'ordine del giorno porta lo sviluppo della proposta Barbier, di cui do lettura alla Camera. (Vedi vol. Documenti, pag. 400.)

Il deputato proponente ha la parola.

BARBIER. Il me semble que la Chambre n'est plus en nombre.

PRESIDENTE. Siamo in numero; gli do la parola per lo sviluppo.

BARBIER. La province d'Aoste était indépendante et libre. Elle prospérait à l'ombre de ses coutumes codifiées et d'une sage administration. Croyant trouver des avantages à s'incorporer à un État plus fort, auquel elle était déjà unie par la nature, elle s'est réunie spontanément au Piémont sous la réserve de plusieurs droits dont elle a été dépouillée peu à peu quoiqu'elle ait toujours rempli religieusement les obligations que lui imposait sa réunion, à laquelle se lie nécessairement la satisfaction d'intérêts particuliers impérieux; tels sont ceux de l'ouverture des routes; car c'est la facilité qu'ont les habitants d'une province, les provinces et les nations de communiquer entre eux qui est le premier fondement de la société.

Avant et déjà depuis le quatorzième siècle jusqu'en 1767 elle formait elle-même et sans contrôle son budget. En 1770 elle vit substituer à son Code admirable les constitutions royales, la jurisprudence incertaine et variable des arrêts et les lois romaines. On lui donna en 1773, comme consolation de l'abrogation de son Code, un petit recueil de lois extraites de son Code, sous le titre impropre de *Règlement*, et mal rédigé. La même année ses biens furent assimilés à ceux des provinces régies par la Maison de Savoie. Elle a toujours contribué comme les autres provinces aux charges de l'État, et son régiment a versé son sang avec gloire sur les champs de bataille.

Depuis 1814 elle a été entièrement oubliée, abandonnée: on n'a satisfait à aucun de ses besoins matériels et moraux. On ne lui a laissé que le triste souvenir de son antique prospérité.

Très-intéressante par ses monuments romains, par la variété et la beauté de ses paysages, par ses établissements de bains et d'eaux minérales, par la vigueur de sa végétation, par la majesté des glaciers qui couronnent ses plus hautes montagnes, par ses vins blancs et rouges qui ne sont inférieurs à aucun des vins de l'État, et peuvent rivaliser avec ceux de France, par ses mines de plomb, de cuivre, de sel gemme, de magnésie, de manganèse et de fer, par ses nombreux établissements métallurgiques et par ses usines, la province d'Aoste fournit au Piémont du gibier fin, d'excellents fruits, de pommes de terre, des bois, du charbon, du fer, le meilleur de l'Europe, de la gueuse, du beurre, des fromages, du bétail, des peaux, du cuir, de la térébenthine, de la poix; mais ses productions ne suffisant pas à l'alimentation de ses habitants, elle reçoit du Piémont le maïs, le froment, le riz, les premiers légumes que ses longs hyvers lui refusent, et du vin commun.

Les exportations et importations sont très-coûteuses à cause de la distance qui sépare diverses parties de la province du Piémont, même d'Ivrée qui est le point commercial le plus rapproché, et à cause des nombreuses et pénibles montées de sa route provinciale et de ses chemins communaux. Aussi, sa gueuse, son fer, ne peuvent pas soutenir la concurrence avec la gueuse de Toscane et le fer d'Angleterre.

Une partie de la population montagnaise est forcée de s'expatrier à la fin de l'automne pour gagner sa subsistance, et ne rentre qu'au printemps. De la partie qui reste dans ses foyers, plusieurs sont réduits à du pain fait avec la pâte de noix, après l'extraction de l'huile, d'autres périssent de misère. Il y en a qui mangent du pain fait avec coques de noix pilées. Ce fait a été constaté, il y a deux ans, par le médecin délégué pour soigner les nombreux malades atteints de fièvres typhoïdes, et pour étudier les causes de ces maladies.

Plusieurs habitants de la plaine sont en proie aux mêmes besoins et subissent les mêmes effets. Le physique souffre, se dégrade; il fait souffrir et il dégrade le moral. On sait les rapports intimes qui existent entre le moral et le physique. Cet état physique produit le crétinisme, le typhus qui fait chaque année un grand nombre de victimes. La preuve en est dans le rapport de la Commission de médecine que le Gouvernement a chargé par décret royal du 19 août 1843 d'étudier les causes du crétinisme, du goitre, et les moyens de les faire disparaître.

Ce rapport établit que le crétinisme et le goitre ne sont pas particuliers à la province d'Aoste, mais qu'ils infectent aussi les provinces de la Savoie-Propre, de la Haute-Savoie, du Châblais, du Faucigny, du Genevois, de la Maurienne, de la Tarantaise, d'Ivrée, Turin, Suse, Coni, Albe, Saluces,